



# Etude des impacts financiers de l'extension du périmètre du SMITU à la CCCE et la CCPHVA

Version provisoire du 30/08/2024





# SOMMAIRE

---

|                                     | Page     |
|-------------------------------------|----------|
| <b>1 – Les moyens transférables</b> | <b>3</b> |
| <b>2 – Les moyens nouveaux</b>      | <b>5</b> |



# 1. Les moyens transférables



## Les moyens transférables

# CCPHVA

Aucun moyen transférable identifié (≠patrimoine, moyens humains, contrats). La zone concernée par l'adhésion est une zone blanche sans offre de service.

# CCCE

Marché existant en matière de TAD (253 055,08 € HT pour 6 mois renouvelable 1 fois, soit **506 K€/an**). Pas de recettes affectées (à confirmer). L'offre de service pourra, à terme, être reprise par le délégataire du SMITU

Transfert du contrat avec la Région via une convention de complémentarité qui précisera l'équilibre financier



## 2. Les moyens nouveaux



## Les impacts sur le prix de la délégation de service

- Le **prix de la DSP évoluera** en fonction de l'offre de service nouvelle sur le périmètre en extension. Cette offre fera l'objet d'une prise de décision votée par le syndicat.
- Des **études** sur l'offre de services futurs sont en cours : elles portent sur le transport à la demande et/ou le renforcement des lignes régulières régionales.

## Les impacts sur les dépenses du SMITU

- L'adhésion de nouveaux membres impactera à la hausse **l'achat de matériel roulant et d'équipements embarqués**. Il s'agit plutôt de dépenses d'investissement.
- La création de **poteaux d'arrêt** supplémentaires sera également à prévoir (a minima, 1 poteau d'arrêt par commune dans le cadre du TAD).
- L'adhésion de nouveaux membres impactera également le **nombre d'élus** au conseil syndical : les élus passeraient de 60 à 70. Toutefois, le montant des indemnités élus ne sera a priori pas modifié (élus non indemnisés). Un impact sur les coûts de gestion est également à anticiper (achat de licences, etc.)

## Les impacts sur les recettes

- A priori, le montant de la DGD ne serait pas impacté (à confirmer cependant par les services de l'Etat).
- Les impacts seraient concentrés sur le VM, les contributions budgétaires des membres et les recettes commerciales.
- Une étude de l'URSSAF sur le VM du périmètre en extension a pu être réalisée : le produit complémentaire pour les 2 territoires serait compris entre 238 K€ et 303 K€ (uniquement nouveaux entrants).

|                   | Assiette -<br>fourchette<br>basse | Assiette -<br>fourchette<br>haute | Produit -<br>fourchette<br>basse | Produit -<br>fourchette<br>haute |
|-------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| Communes CCPHVA   | 11 342 160                        | 14 943 227                        | 204 159                          | 268 978                          |
| Communes CCCE     | 1 928 157                         | 1 928 157                         | 34 707                           | 34 707                           |
| VM complémentaire | 13 270 317                        | 16 871 384                        | 238 866                          | 303 685                          |

- Le montant des contributions budgétaires sera déterminé et voté par le conseil syndical. Il dépendra des besoins de financement du SMITU, en fonction notamment l'offre de service nouvelle sur le périmètre en extension. Les contributions seront réparties entre EPCI suivant les modalités fixées par les statuts : 40% suivant la population et 60% suivant l'offre de service.